



Compte rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le mercredi 27 mars 2019 à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jacques JULOUX, Maire.

Tous les Conseillers Municipaux étaient présents, à l'exception de :

- Myriam RIOUAT, procuration donnée à Lydie CADET KERNEIS
- Arnaud BOUGOT, procuration donnée à Jacques JULOUX
- Gérard COTTREL, procuration donnée à Joël LE THOER
- Françoise Marie STRITT, procuration donnée à Gilles MADEC
- Catherine BARDOU, procuration donnée à Marc CORNIL
- Stéphane FARGAL, procuration donnée à Jean René HERVE

Secrétaire de séance : Pascale MORIN

Date d'affichage des délibérations : 29 mars 2019

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

I- APPROBATION DU COMPTE RENDU : annexe 1

ABSTENTION : Marc CORNIL Catherine BARDOU

CONTRE : Françoise Marie STRITT

POUR : 24

II- URBANISME :

A- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : débat sur les orientations générales du Plan d'Aménagement et de Développement Durable

Annexe 2

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme, un débat au sein du conseil communautaire de Quimperlé Communauté et des conseils municipaux des communes membres, doit avoir lieu sur les orientations générales du PADD au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme intercommunal.

Ce débat ne porte que sur les orientations générales du PADD et non sur le projet de PLUi dans son entier.

ORIENTATIONS GENERALES DU PADD

L'ambition générale du PADD du Pays de Quimperlé est traduite dès le début du document au travers de six fondements pour une volonté partagée :

- A – Un territoire au cœur de la Bretagne Sud
- B - Une stratégie de croissance choisie
- C - Un territoire solidaire
- D - Une ruralité innovante
- E - L'eau et le paysage, vecteurs de coopération et de valorisation
- F - La transition énergétique engagée

Le PADD est ensuite construit autour de trois grands axes traitant du développement économique, du maillage territorial et des cadres de vie :

AXE 1 - PERENNISER UN SYSTEME ECONOMIQUE DURABLE

Le maintien d'une forte attractivité à long terme, gage de succès des perspectives démographiques ambitieuses, suppose de maintenir les équilibres socio-économiques actuels entre développement démographique et création d'emplois. Ceci induit le renforcement des capacités de développement économique du territoire, au vu de l'attractivité résidentielle forte dont bénéficie le Pays de Quimperlé.

Ce niveau d'objectif commande une stratégie de diversité thématique et par conséquent :

- Une stratégie de valorisation des ressources locales la plus diversifiée possible (appareil industriel productif, nouvelles opportunités des éco-filières, commerces et services, valorisation des ressources de la mer, silver economy...),
- La valorisation des atouts touristiques qui représentent des opportunités significatives de développement,
- Le développement des services aux entreprises, grâce au développement de nouvelles technologies, pour donner une réalité au positionnement de « territoire de qualité » souhaité par le Pays de Quimperlé.

Les objectifs chiffrés du développement :

- Environ 66 000 habitants à l'horizon 2032 ;
- Besoin d'environ 450 logements par an.

AXE 2 - AFFIRMER UN MAILLAGE TERRITORIAL EQUILIBRE ET DYNAMIQUE

Les situations, les atouts, les potentialités et les vocations des différentes communes ne sont pas identiques et c'est à travers la qualité d'organisation de l'ensemble que sera produite la qualité de fonctionnement.

L'armature urbaine constitue un outil privilégié de l'aménagement durable du territoire à au moins trois titres :

- Elle renforce la structuration du territoire et constitue le support adapté pour son maillage par les commerces et les services ; simultanément, elle constitue la trame de référence de l'offre globale de mobilités ;
- Elle permet la proposition objective de la distribution des nouveaux logements pour répondre à l'objectif de la loi en matière de cohérence habitat-mobilité ;
- Elle légitime le rôle de chacune des parties du territoire.

Le Projet reconnaît une armature à trois niveaux :

- Le niveau 1 formé du pôle urbain central de Quimperlé auquel peuvent être associées les communes de Baye, Mellac, Rédéné et Tréméven ;

- Le niveau 2 (5 pôles de niveau intermédiaire) formé des communes de Scaër, Bannalec, Riec-sur-Bélon, Moëlan-sur-Mer et Clohars-Carnoët ;
- Le niveau 3 (6 pôles de proximité), constitué des Communes d'Arzano, Guilligomarc'h, Locunolé, Querrien, Saint-Thurien, et Le Trévoux.

Ainsi ce second chapitre du projet de territoire du Pays de Quimperlé traite successivement de :

- L'armature urbaine,
- Des mobilités,
- De l'aménagement numérique.

AXE 3 - ACCUEILLIR AU SEIN DE CADRES DE VIE PRESERVES

Le maintien des équilibres démographiques du Pays de Quimperlé dépend de sa capacité de renouvellement des populations et donc du maintien voire du renforcement de son attractivité résidentielle. Celle-ci dépend en grande partie de la capacité du territoire à accueillir de nouveaux ménages, qu'ils soient issus du pays de Quimperlé ou qu'ils arrivent de l'extérieur, mais aussi de son attractivité générale.

Ce dernier chapitre du projet de territoire du Pays de Quimperlé traite ainsi de :

- La capacité d'accueil des nouveaux habitants, s'agissant de l'offre de logements et celle des services et commerces associés ;
- Les objectifs et les principes en termes d'aménagement des espaces selon une logique de productivité renforcée et qualitative du foncier, simultanément économe de foncier agricole.

Enfin, le PADD, fixe un objectif de modération de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers correspondant à une enveloppe foncière maximale, en extension de l'urbanisation existante, de 281 hectares.

PROPOSITIONS

Bien que ce débat constitue une formalité substantielle, il ne donne pas lieu à vote et délibération du conseil municipal.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte Denez DUIGOU présente le PADD et informe le conseil de la tenue d'un ciné débat le 03/04, organisé à l'Ellipse à 20h00.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du débat sur les orientations générales du PADD.

A- Lotissement Dunmore East : lancement des démarches pour la vente des lots

Le Conseil municipal, par délibération en date du 11 octobre 2018, a constaté la désaffectation effective de l'espace situé Square Dunmore East et décidé son déclassement du domaine public de la Commune dans le domaine privé de la Commune.

Le 4 mars dernier, une demande de permis d'aménager a été déposée par M. le Maire suite à la délibération n° 2019-01 du 27 février 2019, pour la création de deux lots à bâtir entre le boulevard des Plages et l'allée des Hirondelles.

Vu la délibération du conseil municipal 2019-12 du 27 février 2019 adoptant le budget annexe du lotissement Dunmore East,

Vu l'estimation des domaines du 20 décembre 2017,

Vu les références de ventes immobilières dans le secteur concerné,

Il est proposé au Conseil municipal :

- De fixer le prix de vente des terrains ainsi qu'il suit :

Lots	Surface	Montant € TTC/m ²	Montant € TTC
1	425	260	110 500
2	445	280	124 600

- De préciser que les frais de notaire sont à la charge des acquéreurs,
- D'autoriser le Maire à engager les démarches pour la vente des deux lots du lotissement Dunmore East aux prix fixés ci-dessus.

Le dossier est présenté par Denez DUIGOU.

Jacques JULOUX précise les modalités de fixation du prix. Le plan de financement du lotissement a été présenté avec l'estimation des domaines à 200€ le m². Nous sommes éligibles à la TVA sur les ventes et c'est de cette manière qu'a été calculé le prix. Les élus ne souhaitent pas encourager la spéculation immobilière. C'est pour cela que le prix a été fixé en fonction du prix des domaines, des travaux (estimés à 45€/m²) et du prix des terrains vendus par la commune ces dernières années (base surf).

Ces terrains seront à vendre chez le notaire : Me Boillot à Moelan. Les premiers acquéreurs potentiels qui se positionneront réaliseront la vente.

H PRIMA : la commission avait évoqué l'éventualité de critères d'éligibilité.

Jacques JULOUX explique que cela nécessitait de repasser devant le conseil. Cela peut fragiliser le dossier en cas de contestation des critères et de leur application. C'est pourquoi nous procédons comme à l'habitude pour cette vente : un prix est fixé, il est public, le notaire signera avec les 2 premiers acquéreurs qui se feront connaître aux prix demandés.

Joël LE THOER demande si un logement à l'année n'est pas privilégié.

Le maire répond que c'est souhaitable mais que c'est trop compliqué à mettre en œuvre légalement, d'autant que le logement peut être acheté par quelqu'un qui n'est pas sur la commune et le mettre en location à l'année auprès de quelqu'un qui y habite...

ABSTENTIONS : Gilles MADEC, Catherine BARDOU, Françoise Marie STRITT, Stéphane FARGAL, Jean René HERVE, Marc CORNIL

POUR : 21

B- Acquisition des parcelles AO 431 et 432 : Demande d'exercer le droit de priorité auprès des services de l'Etat

Par délibération en date du 20 février 2018, le conseil municipal avait approuvé l'acquisition d'une parcelle de voirie sur la rue du Phare pour une surface de 290 m² et un montant de 2 635 € ; une surface de 16 m² devant être rétrocédée au profit de M. Roselier, pour un montant de 160 € le m².

Suite à la mise à jour des surfaces et du montant, l'Etat propose la cession de cette même emprise, cadastrée désormais sous les numéros AO 432 pour 264 m² et AO 431 pour 20 m² au prix de 2 996 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- De faire valoir son droit de priorité pour l'acquisition de ces deux parcelles au prix demandé,
- D'approuver la cession de la parcelle AO 431 au profit de M. Roselier pour un montant de 200 €, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'acquéreur,
- D'approuver le passage dans le domaine public de la Commune de la parcelle AO 432.



Le dossier est présenté par Denez DUIGOU.

ABSTENTIONS : Catherine BARDOU

POUR : 26

III- FINANCES

A- Approbation des comptes de gestion 2018 (Budget principal ; Budget assainissement ; Budget du Port de Doëlan ; Budget du Port de Pouldu Laïta ; Budget du Port de Pouldu

Plaisance ; Budget réseau de chaleur)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui de mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur pour les budgets suivants :

- Pour le budget principal
- Pour le budget assainissement
- Pour le budget du port de Doëlan
- Pour le budget du port de Pouldu-Laïta
- Pour le budget du Port de Pouldu-Plaisance
- Pour le budget Réseau de chaleur

Unanimité

B- Approbation des comptes administratifs 2018 (Budget principal ; Budget assainissement ; Budget du Port de Doëlan ; Budget du Port de Pouldu Laïta ; Budget du Port de Pouldu Plaisance ; Budget réseau de chaleur)

Vu les avis de la commission Economie - Ports - Environnement - Citoyenneté du 6 mars, du Conseil portuaire du 20 mars et de la commission des Finances du 19 mars 2019,

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les comptes administratifs 2018 pour les budgets suivants :

- Pour le budget principal
- Pour le budget assainissement
- Pour le budget du port de Doëlan
- Pour le budget du port de Pouldu Laïta
- Pour le budget du Port de Pouldu Plaisance
- Pour le budget du réseau de chaleur

Cf annexe 3 : tableaux de synthèse CA 2018 et BP 2019 et états de dette, y compris tableau de synthèse des emprunts garantis

Le budget général est présenté par Jérôme LE BIGAUT.

Jacques JULOUX précise que les éléments présentés ce soir seront publiés sur le site internet, comme chaque année : les données sont publiques. L'augmentation réelle des dépenses de fonctionnement est de 1.37%. Les recettes augmentent quant à elles de 4.93%, supérieures aux prévisions, notamment par des recettes exceptionnelles et l'augmentation des recettes de nos services, notamment culturelles et nautiques. Ces recettes vont être proposées à l'affectation du résultat pour financer les investissements à venir.

Le maire présente dans le détail les écarts de dépenses de fonctionnement. Il rappelle que la rubrique fêtes et cérémonies représente les fêtes patriotiques, les inaugurations, le feu d'artifice du 14/07, les illuminations de Noël, les cadeaux de Noël des enfants, le repas de la nouvelle année, les maisons fleuries, les remerciements aux bénévoles, les vœux du maire.

Le CA du budget assainissement est présenté par David ROSSIGNOL

Les CA des budgets portuaires sont présentés par Pascale MORIN.

Le CA du budget du réseau de chaleur est présenté par Jacques JULOUX.

Le maire quitte la salle au moment des votes.

- Budget principal
ABSTENTIONS : 6
POUR : 20
- Pour le budget assainissement
ABSTENTIONS : Catherine BARDOU
POUR : 25
- Pour le budget du port de Doëlan
Unanimité
- Pour le budget du port de Pouldu Laïta
Unanimité
- Pour le budget du Port de Pouldu Plaisance
Unanimité
- Pour le budget du réseau de chaleur
ABSTENTIONS : Catherine BARDOU
POUR : 25

C- Affectation des résultats 2018 (Budget principal ; Budget assainissement ; Budget du Port de Doëlan ; Budget du Port de Pouldu Laïta ; Budget du Port de Pouldu Plaisance ; Budget réseau de chaleur)

Vu les avis de la commission Economie - Ports - Environnement - Citoyenneté du 6 mars, du Conseil portuaire du 20 mars et de la commission des Finances du 19 mars 2019,

Il est demandé au Conseil municipal d'affecter les résultats 2018 pour les budgets suivants :

- Pour le budget principal
- Pour le budget assainissement
- Pour le budget du port de Doëlan
- Pour le budget du port de Pouldu Laïta
- Pour le budget du Port de Pouldu Plaisance
- Pour le budget du réseau de chaleur

Conformément à l'**annexe 4**.

Le maire explique que les résultats du budget assainissement 2018 vont être intégrés au budget général en raison du transfert de la compétence à QC.

- Budget principal :
 - **ABSTENTIONS** : Catherine BARDOU, Françoise Marie STRITT, Stéphane FARGAL, Marc CORNIL, Gilles MADEC, Jean René HERVE
 - **POUR** : 21
- Budget assainissement : **unanimité**
- Budget du port de Doëlan : **unanimité**
- Budget du port de Pouldu Laïta : **unanimité**
- Budget du Port de Pouldu Plaisance : **unanimité**
- Budget du réseau de chaleur : **unanimité**

D- Vote des taux de fiscalité directe locale 2019

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 19 mars 2019,

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les taux de taxes locales de 2018 pour 2019.

Cf. annexe 5 : « Taux d'imposition 2019 »

Unanimité

E- Approbation des budgets 2019 (Budget principal ; Budget du Port de Doëlan ; Budget du Port de Pouldu Laïta ; Budget du Port de Pouldu Plaisance ; Budget réseau de chaleur)

Vu les avis de la commission Economie - Ports - Environnement - Citoyenneté du 6 mars, du Conseil portuaire du 20 mars et de la commission des Finances du 19 mars 2019,

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les budgets 2019 pour les budgets suivants :

- Budget principal,
- Budget du port de Doëlan,
- Budget du port de Pouldu Laïta,
- Budget du port de Pouldu Plaisance
- Budget du réseau de chaleur

Cf. annexes 3 : « Compte administratif 2018 et Budget primitif 2019 » des budgets concernés (avec états de la

dettes des budgets au 1^{er} janvier 2019 - Etat des emprunts garantis au budget général – Tableau des emplois au 1^{er} mars 2019)

Le budget général est présenté par Jérôme LE BIGAUT.

Le budget assainissement est présenté par David ROSSIGNOL

Les budgets portuaires sont présentés par Pascale MORIN.

Le budget du réseau de chaleur est présenté par Jacques JULOUX.

- Budget principal
ABSTENTIONS : Françoise Marie STRITT, Catherine BARDOU, Stéphane FARGAL, Jean René HERVE, Marc CORNIL, Gilles MADEC
POUR : 21
- Pour le budget du port de Doëlan
Unanimité
- Pour le budget du port de Pouldu Laïta
ABSTENTIONS : Gérard COTTREL
POUR : 26
- Pour le budget du Port de Pouldu Plaisance
ABSTENTIONS : Gérard COTTREL
POUR : 26
- Pour le budget du réseau de chaleur
Unanimité

F- Vote des subventions 2019

Vu l'ensemble des avis des différentes commissions concernées, à savoir la commission culture et solidarités, la commission éducation, jeunesse et sports, la commission économie ports environnement citoyenneté et la commission finances,

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'ensemble des propositions de subventions figurant par thème **en annexe 6 : « Subventions et participations 2019. »**

Le maire présente les propositions de subventions aux associations. Les éventuels membres des conseils d'administration ne doivent pas prendre part aux votes.

VOTE DES SUBVENTIONS :

Social solidarités : unanimité

Culture loisirs : unanimité 26 Marie Hélène LE BOURVELLEC ne prend pas part au vote

Enseignement formation : unanimité 24 : Jacques JULOUX et Lydie CADET KERNEIS Catherine BARDOU ne prennent pas part aux votes

Sports : unanimité 26 Gilles GARCON ne prend pas part au vote

Commerce tourisme environnement unanimité

Amicale du personnel : unanimité

CCAS : unanimité

Langue bretonne : unanimité

VOTE DE LA PARTICIPATION DE FONCTIONNEMENT A L'ECOLE PRIVEE NDG

ABSTENTIONS : Denez DUIGOU David ROSSIGNOL Yannick PERON Gilles GARCON Mithé GOYON

POUR : 22

G- Autorisation de verser une subvention d'équilibre du budget général aux budgets port du Poudu laïta et port de Poudu plaisance

Vu l'avis favorable du conseil portuaire du 20 mars 2019,

Considérant que le budget du port de **Poudu Laïta** fait apparaître un déficit de **12 610.81 €** en résultat de clôture de la section d'exploitation.

Considérant que ce déficit est aussi lié à la montée en charge des investissements qui ont généré une augmentation des amortissements.

Considérant que les charges de fonctionnement sont contraintes et ne peuvent être encore réduites.

Considérant que les recettes de fonctionnement constituées principalement par la location des mouillages restent dynamiques et ne peuvent encore être augmentées au risque de perdre des plaisanciers,

Il est proposé au conseil municipal de voter une subvention d'équilibre pour 2019 du budget général au budget annexe du port Laïta de 16 400 €.

Le dossier est présenté par Pascale MORIN.

Unanimité

Considérant que le budget du **port de Poudu Plaisance** fait apparaître un déficit de **14 799.94 €** en résultat de clôture de la section d'exploitation.

Considérant qu'il y a lieu de compenser les charges de fonctionnement de 2017 de l'activité nautique imputées à tort sur le budget annexe du port de Poudu plaisance, la base voile étant un service intégré au service des sports et donc au budget général,

Considérant que ce déficit est aussi lié à la montée en charge des investissements qui ont généré une augmentation des amortissements,

Considérant que la section investissement est également en déficit de **2 466.60 €**

Il est proposé au conseil municipal de voter une subvention d'équilibre pour 2019 du budget général au budget annexe du port de Plaisance de 20 000 € correspondant pour 11 118 € au remboursement des frais de la base nautique sur 2017 et 8882 € pour absorber les déficits.

Le dossier est présenté par Pascale MORIN.

Unanimité

H- Tarifs 2019 culture, nautisme et ports

Après avis de la commission sports éducation jeunesse du 02 mars 2019 ; de la commission culture solidarité du 05 mars 2019 et de la commission EPEC du 06 mars 2019,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs suivants pour la base voile et les pass nature :

*BASE DE VOILE	tarifs 2018	Tarifs 2019
stage moussaillon semaine	100,00 €	110,00 €
stage moussaillon séance	30,00 €	30,00 €
stage catamaran découverte 4 séances	130,00 €	140,00 €
stage catamaran découverte 4 séances + raid	160,00 €	170,00 €
stage catamaran performance 4 séances	130,00 €	140,00 €
stage catamaran performance 4 séances + raid	160,00 €	170,00 €
stage catamaran ado/adulte 4 séances	160,00 €	170,00 €
stage catamaran ado/adulte 4 séances + raid	190,00 €	200,00 €
stage open bic 4 séances		150,00 €
stage open bic 4 séances +raid		180,00 €
espaces jeunes et collèges la séance de voile/enfant	15,00 €	15,00 €
location catamaran 1 heure	40,00 €	50,00 €
location catamaran 2 heures	70,00 €	80,00 €
location catamaran demi-journée	100,00 €	100,00 €
Ecoles municipales publiques et privée Clohars/élève/séance de voile	14,00 €	14,00 €
écoles du territoire/élève/séance de voile	17,30 €	17,30 €
animation nautique extra scolaire la séance/enfant	5,00 €	5,00 €
balade nature en caravelle / adulte	30,00 €	30,00 €
balade nature en caravelle / enfant 12 ans et moins	10,00 €	15,00 €
participation animations ponctuelles et régates /personne	5,00 €	5,00 €
ANIMATION ET PASS NATURE	tarifs 2018	Tarifs 2019
heure d'animation/ groupe/animateur	31,00 €	31,00 €
pass nature semaine	35,00 €	40,00 €
pass nature journée	8,00 €	10,00 €

Le maire présente les tarifs.

Unanimité

Il est proposé au conseil municipal de voter les tarifs 2019 du service culturel comme suit :

Les autres tarifs sont inchangés.

Anne MARECHAL présente les tarifs.

Unanimité

TARIFS MMP	2018	2019
Visite guidée groupe adultes	3,10 €	5 €
Promenade commentée « A la découverte du Pouldu »	4,10 € ou 2,60 € (de 12 à 16 ans)	5 € ou gratuit (- de 16 ans, étudiant, demandeur d'emploi, personne en situation de handicap et accompagnateur)
Promenade commentée « Sur les pas de Tal Coat »	Gratuit	5 € (à payer sur place, en espèces) ou gratuit (- de 16 ans, étudiant, demandeur d'emploi, personne en situation de handicap et accompagnateur)
Atelier artistique forfait 1 adulte (+ 15 ans) 1 enfant	7 €	10 €
Atelier artistique 1 enfant supplémentaire (- 15 ans)	2 €	2 €
Atelier artistique 1 adulte suppl. (+ 15 ans)	/	10 €
Stage d'initiation (à la gravure)	35 € ou 20 € (- 18 ans)	35 € ou 20 € (enfant à partir de 15 ans)
Exposition Seligmann (La Longère et chapelle St-Jacques)	/	3 €
Visite couplée expo Seligmann et MMP	/	5,50 €
Visite commentée de l'exposition Seligmann	/	Gratuit

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs portuaires tels qu'ils figurent en **annexe 7**.

Unanimité

I- Piste cyclable : demande de Fonds de concours auprès de Quimperlé Communauté

La commune souhaite développer la pratique du vélo pour favoriser les déplacements doux et pour permettre une sécurisation des trajets entre le Bourg et le Pouldu. Cela favorisera les déplacements des familles et jeunes enfants, assurera une continuité dans le cadre des déplacements vélo sur notre intercommunalité et contribuera à l'attractivité touristique. Les aménagements seront composés d'une piste cyclable avec séparateur de chaussée sur 80 % du trajet et d'une bande cyclable réalisée dans un matériau différent qui longera la voie centrale sur les 20% restant.

Le cout estimatif des travaux est de 285 000 HT auquel il faut ajouter 45 000 €HT pour l'enfouissement des réseaux nécessaires à la réalisation de ces aménagements soit un montant total de 330 000€ HT.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à solliciter le fonds de concours auprès de Quimperlé Communauté pour la réalisation de ces travaux, à hauteur de 25% des travaux.

Le dossier est présenté par Yannick PERON.

CONTRE : Stéphane FARGAL, Marc CORNIL, Gilles MADEC, Catherine BARDOU, Françoise Marie STRITT, Jean René HERVE

POUR : 21

J- Réparation du môle port de Doëlan : demande de Fonds de concours auprès de Quimperlé Communauté

Les fortes rafales de vent et de houle du début de l'année ont endommagé le môle de la grande vache qui protège le port de Doëlan. La partie basse du môle a subi des dégâts qu'il convient de réparer rapidement. Le montant estimé est de 14 889,77 € HT.

Vu la création d'un fonds de concours portuaire par Quimperlé Communauté en date du 11 mai 2017 pour aider les communes littorales à financer les travaux portuaires, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à solliciter le fonds de concours portuaire auprès de Quimperlé Communauté.

Le fonds de concours est plafonné à 100 000 € dans la limite de 50% du reste à charge de la commune et de la participation minimale du maître d'ouvrage.

Le dossier est présenté par Pascale MORIN.

Joël LE THOER demande si la cause a pu en être donnée. Il s'inquiète de cette dégradation. Les travaux datent de 4 ans seulement...

Marc CORNIL demande si cela est dû aux intempéries ou à une malfaçon ?

Pascale MORIN ne sait pas : elle n'a pas l'explication.

Jacques JULOUX : Ces travaux n'étaient pas couverts par la garantie décennale (ouvrages maritimes). Il y a urgence à faire ces travaux même si la cause n'en est pas connue ce jour.

Unanimité

IV- PERSONNEL COMMUNAL

A- Absences exceptionnelles : modification des modalités

Vu l'avis du comité technique du 15 mars 2019,

1 – POUR EVENEMENTS FAMILIAUX

Evénements	Nombre de jours Accordés consécutifs
mariage : - de l'agent (ou souscription PACS) - d'un enfant, père, mère décès : - du conjoint , d'un enfant (ou partenaire lié par un PACS) - <i>père, mère, beau-père, belle mère</i> - autres ascendants et descendants - <i>frère, sœur, beau-frère, belle sœur</i> - oncle, tante, neveu, nièce maladie très grave : - du conjoint (ou partenaire lié par un PACS) - d'un enfant, père, mère Evénement exceptionnel : - laissé à l'appréciation du chef de service pour les agents aux 35H ou ne bénéficiant pas de RTT sur justificatif	6 jours 3 jours 5 jours 3 jours 2 jours 3 jours 1 jour 6 jours <i>consécutifs ou non</i> 3 jours <i>consécutifs ou non</i> 1 jour

Il est proposé au conseil municipal :

- De modifier comme suit les durées d'absence pour les évènements suivants :
 - Décès : frère, sœur : 3 jours (contre 4 actuellement)
 - Décès : Belle-mère, beau-père: 3 jours (au lieu de 2 actuellement)
- D'autoriser le fractionnement des jours de congés exceptionnels uniquement dans la situation de maladie très grave du conjoint, d'un enfant, du père ou de la mère

Le maire présente le dossier.

Unanimité

B- Convention de mise à disposition de personnel avec Quimperlé Communauté

Afin de répondre aux besoins communautaires de conception, organisation et pilotage de la mise en œuvre des projets de travaux de construction, de rénovation et d'aménagement de la base nautique et de l'office du tourisme, il est proposé une convention de mise à disposition entre la ville de Clohars-Carnoët et l'intercommunalité pour prévoir les modalités de mise à disposition du directeur des services techniques de la ville.

Le remboursement par Quimperlé Communauté à la ville de Clohars-Carnoët des frais de fonctionnement du service mis à disposition s'effectue sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement du service. Le coût unitaire comprend les charges liées au fonctionnement du service et en particulier les charges de personnel, à l'exclusion de toute autre dépense non strictement liée au fonctionnement du service.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la convention qui prendra effet au 1 er mars 2019 et pour une durée d'un an,
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention.

Cf annexe 8

Le maire présente le dossier.

Unanimité

V- VIE COURANTE

A- Règlement du Port de Pouldu Plaisance

Vu le conseil portuaire du 20 mars 2019,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le règlement du port de Pouldu Plaisance tel qu'il figure en **annexe 9**.

Le dossier est présenté par Pascale MORIN. Ce règlement a fait l'objet d'un consensus.

Marc CORNIL : la zone d'interdiction de pêche a été réduite. Marc CORNIL remercie le maire de cela. Cela permettra d'éviter des conflits d'usage et le respect de l'égalité de traitement des usagers a été de mise.

Le maire remercie également Marc CORNIL car la situation l'année dernière a été compliquée du fait d'un règlement trop peu détaillé. Cela devrait donner beaucoup de quiétude dans le fonctionnement du port cette année. Nous avons bien travaillé avec tous les acteurs concernés.

Unanimité

B- Convention d'utilisation du local 100 pour un toit

Le but de l'association « 100 pour un toit » est de venir en aide aux familles déboutées du CADA (Centre d'accueil pour les demandeurs d'asile) lorsqu'elles n'obtenaient pas le droit d'asile. L'association propose une solution d'hébergement leur permettant d'attendre les recours juridiques à leur demande, en partenariat avec certaines communes qui acceptent par convention de mettre à disposition un logement temporaire.

L'association a contacté plusieurs fois les services de la ville pour savoir si un logement était disponible. Ce n'était pas le cas jusqu'à présent.

Une opportunité s'est créée avec l'ancienne bibliothèque paroissiale, récemment libérée par Kloar Musique, qui y donnait des cours jusqu'à l'ouverture de l'EMDL.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention avec l'association 100 pour un toit pour une durée maximale de 3 ans, dont le projet est joint en **annexe 10**.

Le dossier est présenté par Jacques JULOUX.

Gilles MADEC remarque que c'est une façon louable de satisfaire QC mais il est dommage de ne pas conserver des habitations pour les cloharsiens en situation d'urgence.

Jacques JULOUX explique que ce n'est pas une maison mais une ancienne bibliothèque paroissiale. Lorsqu'il y a eu le transfert des migrants de Calais, les collectivités ont été sollicitées pour recenser les locaux susceptibles d'héberger des migrants. Comme il n'a pas servi, on l'a ensuite mis à disposition de Kloar Musique. Il s'est aujourd'hui libéré. Aussi ce logement, qui n'en est pas vraiment un, a été proposé aux personnes en sortie de CADA. Nous avons par ailleurs un vrai logement qui sera bientôt fonctionnel et qui pourra servir aux cloharsiens en situation d'urgence.

Unanimité

C- Motion contre la réduction drastique des horaires de la Poste

La motion sera déposée sur table le soir du conseil municipal.

Le maire fait lecture de la motion. Il a reçu cette semaine un courrier de la directrice de la poste du pays de Quimperlé qui officialise la fermeture de la poste le lundi dès le 06/01/2020.

Gilles MADEC demande si le Président des maires de France ne peut être ajouté comme destinataire.

Le maire approuve. Il y a des centaines de communes dans le même cas que nous. L'objectif de la Poste est clairement à terme de ne conserver des agences uniquement dans les grands centres urbains. On marche sur la tête et après les événements sociaux qui ont montré le décrochage du milieu rural c'est décision si elle est maintenue serait aberrante.

Unanimité

QUESTIONS DIVERSES

L'inauguration de la salle des sports est prévue le vendredi 26/04 à 18h00. Elle sera suivie d'un match de gala. Le prochain conseil municipal aura lieu le 28 mai.

Fin de la séance à 22h38